

Pour diffusion immédiate

**Élection partielle dans le district du Vieux-Rosemont**  
**LE VOTE PAR ANTICIPATION SE TIENT LE DIMANCHE 22 AVRIL**

**Montréal, le 19 avril 2012** – Le président d'élection de la Ville de Montréal, Me Yves Saindon, rappelle aux électeurs du district du Vieux-Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie qu'ils peuvent exercer leur droit de vote pour le poste de conseiller de la ville dès le dimanche 22 avril, jour du vote par anticipation, de midi à 20 h. Rappelons que cette élection partielle a été rendue nécessaire suite à la démission de M. Pierre Lampron, à la fin de janvier.

Le vote par anticipation s'adresse à l'ensemble des électeurs. Pour pouvoir voter, chaque électeur doit se présenter avec l'une des pièces d'identité suivantes : la carte d'assurance maladie, le permis de conduire, le passeport canadien, le certificat de statut d'Indien ou la carte d'identité des Forces canadiennes. Les électeurs sont aussi invités à apporter leur carte de rappel sur laquelle est d'ailleurs indiquée l'adresse de leur bureau de vote par anticipation.

Rappelons que quatre candidats briguent les suffrages au poste de conseiller de la ville. Ces personnes sont : Michel Benoit (indépendant), Hélène Dagenais (Équipe Harel – Vision Montréal), Érika Duchesne (Projet Montréal) et Denise Larouche (Équipe Tremblay – Union Montréal).

Pour plus de renseignements, on peut consulter le site internet d'Élection Montréal ([www.ville.montreal.qc.ca/election](http://www.ville.montreal.qc.ca/election)) ou composer le (514) 872-VOTE (8683).

-30-

Source : Élection Montréal  
ville.montreal.qc.ca/election

Renseignements pour les médias : Pierre G. Laporte  
(514) 872-9376